



DATE : 25 juin 2026

INFORMATIONS ARBITRAGE

Vous êtes licencié FFPJP et vous souhaitez vous investir pour devenir arbitre, pour le comité, votre club et pour la communauté des joueuses et des joueurs du département.

Avec votre club, vous contactez le Président de la Commission départementale d'Arbitrage du CD43, actuellement **Alain AUDRAS** au **06 62 61 26 64**.

Il vous précisera les modalités pour devenir arbitre départemental. Il vous demandera quelques éléments administratifs. Il vous proposera une rencontre où il vous remettra l'ensemble des règlements en vigueur (« pétanque », « jeu provençal » et « tir de précision »).

Il vous précisera les différentes étapes de votre parcours de formation et échangera avec vous sur les modalités pratiques et planning. Les étapes ci-dessous sont à prévoir :

Etape 1 : VIE FÉDÉRALE – VIE CITOYENNE

- S'inscrire à la formation « vie fédérale-vie citoyenne » qui se déroule en distanciel en suivant le lien : [Procédure d'inscription à la formation Vie Fédérale - Vice Citoyenne](#).

Cette formation gratuite permet d'acquérir les bases communes pour participer et agir dans la vie d'un club & d'un comité.

- Suivre l'autoformation sur la plateforme dédiée pour l'obtention et la réussite au module « Vie Fédérale – Vie Citoyenne ».

Compter 2 heures de temps, en plus de la lecture de quelques documents, avant de répondre à un quizz. Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences administratives ou associatives.

Etape 2 : FORMATION INITIALE

- Transmettre son dossier complet au Comité Départemental CD43 qui le relayera au Comité Régional AURA afin de mettre en place une formation départementale ou inter départementale.

Cette formation Initiale d'Arbitre départemental se fera suivant un calendrier établi par le responsable régional, entre le 1er octobre et avant le 3ème week-end entier de janvier.

- L'examen avec questions à réponse rédactionnelle sera le dimanche matin du 3ème week-end de janvier.

La formation se déroule sur un jour et demi (samedi + dimanche matin).

ALERTE

PÉNURIE D'ARBITRES

**PAS D'ARBITRE
PAS DE COMPÉTITION !**

POURQUOI PAS VOUS ?

Le CD43, les clubs et les joueurs ont besoin de vous
Engagez-vous pour votre sport !
Formez-vous !
Nous vous accompagnerons...

04 71 09 10 82
com@petanque43.fr

CD 43
www.petanque43.fr



DATE : 23 juin 2026

INFORMATIONS ARBITRAGE

ARBITRE DÉPARTEMENTAL :
POURQUOI PAS VOUS ?

Page 2/2

Etape 3 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à l'obtention de l'examen, vous recevez une attestation de réussite à l'examen théorique qui vous permettra de réaliser quelques journées d'arbitrage obligatoires avant la fin du mois de septembre.

Sur ces compétitions, vous êtes accompagné d'un arbitre confirmé du département.

Etape 4 : VALIDATION OFFICIELLE

A l'issue de cet accompagnement et de la pratique sur le terrain, le responsable départemental de la Commission d'arbitrage, par l'intermédiaire du CD43, pourra vous proposer à la validation de votre formation.

- La validation est prononcée par un arbitre national.

Dans le département de la Haute-Loire, l'évaluation est effectuée en général lors des nationaux du mois d'août au Puy-en-Velay.

- Une fois la formation et la partie pratique validée, vous recevrez une attestation d'obtention du diplôme en l'attente de votre carte officielle, de votre diplôme et de votre écusson d'arbitre départemental.

Dès lors, vous pourrez officier en solo sur les compétitions officielles.

Les tenues et les matériels de mesure sont pris en charge par le Comité départemental.

FFPJP FRANCE

COMITÉ RÉGIONAL
Pétanque et Jeu Provençal
Auvergne
Rhône-Alpes

**RECHERCHE
ARBITRES
DE PÉTANQUE**

>> EN HAUTE-LOIRE (43) <<

PASSION
DU JEU

ENGAGEMENT
BÉNÉVOLE

ESPRIT
D'ÉQUIPE

RESPECT
ET ÉQUITÉ

**LE CD43, LES CLUBS
ET LES JOUEURS
ONT BESOIN DE VOUS !**

ENGAGEZ-VOUS
POUR VOTRE SPORT !!!
POURQUOI PAS VOUS ???
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS
DE VOTRE CLUB OU DU CD43

04 71 09 10 82 | com@petanque43.fr | www.petanque43.fr